

19-4-84

R.U.E./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le ..16 AVR. 1984.....

N° 0.536.../08/84/INDUST.

Affectation	
Date entrée	16/4/84
N° Classement	7932/08

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Votre référence: 576/16.03.20/COOP.

Objet:
Financement de projet
par la BDEGL.

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre du 13 Février 1984,
j'ai l'honneur de vous communiquer les informations relatives à l'état
d'avancement de chaque projet industriel indiqué dans votre précitée :

- **Projet Textile :** L'élaboration du Projet National du Textile nécessitera l'intervention de consultants spécialisés. C'est seulement après l'intervention de ces consultants que la banque pourrait intervenir puisqu'elle ne finance pas les études. Pour votre information, je joins à la présente une fiche de projet y relative.
- **Projet Matériel Agricole :**
Le financement de cette entreprise est déjà assuré en ce qui concerne le matériel agricole léger. La Banque pourra intervenir pour la réalisation de la seconde phase se rapportant au machinisme agricole mais les études pour cette partie du projet ne sont pas encore faites.
- **Projet Minoterie:**
Ce projet est en cours d'élaboration par la Société TRAFIPRO de Kigali. Il conviendrait de prendre contact avec la Direction de cette entreprise.
- **Projet Briqueterie :**
L'étude, élaborée par l'Ambassade de SUISSE à Kigali, n'est pas terminée. La Banque pourra prendre contact avec l'Ambassade à partir du mois de juin 1984 en vue d'une participation éventuelle au financement des réalisations.
- **Projet Brasserie:** Notre partenaire technique n'étant pas encore choisi, le projet qui sera réalisé n'est pas déterminé. La BDEGL sera tenue informée des possibilités de financement en temps utile.
- **Projet papeterie de ZAZA.**
Les projets de réhabilitation ou d'extension ne sont pas élaborés.
- **Projet aliments pour bétail.**
Notre projet n'est pas bancable faute de rentabilité.
- **Projet Ramie :**
Ce projet fait partie du plan textile indiqué ci-dessus. Il n'est pas réalisable actuellement parce que le know-how du dégommeage n'est pas encore à notre disposition.

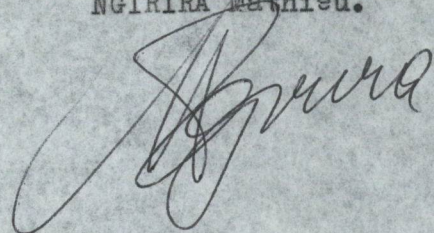
.../...

- Projet Sucrier : L'étude préliminaire de factibilité est financée par la BIRD et sera commencée très prochainement. Dès que des informations suffisantes seront réunies la BDEGL sera informée.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage
KIGALI.



16-4-84

17 MAR 1984

/G.J.B./U.E./
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le

N° 0369.../08/84/INDUST.

A traiter par Affaire
Date entrée : 19-03-84
No Classement : 57-22/08/84

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à la lettre n°15.06/13/DR/84
du 02/03/1984 m'envoyée par le Directeur de la SONAFRUITES dont une copie
vous a été réservée, j'ai l'honneur de vous demander de recueillir par
le biais de notre Ambassade à Bujumbura, de plus amples précisions sur
ce problème.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.



Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la SONAFRUITES
KIGALI.
- Monsieur le Directeur de la SONAFRUITES
CYANGUGU.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

A traiter par: *[Signature]*
Date entree: 14.3.84
No Classement: 5272/08

27-4-84
Kigali, le.....12 MARS 1984.....

N° 0286.../08/84/INDUST.

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Objet: Réunion de solidarité:
"Invitation d'OVERSEAS
Private Investment
Corporation".
----o----

Monsieur le Ministre,

Me référant à la lettre n° 070/16.11.05/
01.F du 8 Février 1984 vous adressée par Monsieur l'Ambassadeur
de la République Rwandaise à Washington, lettre relative à
l'objet repris en marge et dont une copie m'a été réservée,
j'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une copie de la lettre
référéncée n° 056/08/84/Industrie adressée en date du 27 Janvier
1984 au Directeur Exécutif de l'ONUDI et par laquelle je lui
transmettais la liste définitive des organisations financières
à inviter à titre d'observateurs.

Etant donné que l'ONUDI prévoyait le
lancement des invitations au mois de Mars 1984, il est à mon
avis trop tard pour procéder à une quelconque modification de
cette liste puisque toutes les décisions ont été prises en se
conformant au timing arrêté par le Protocole d'Accord signé
entre le Gouvernement rwandais et cet Organisme au sujet de la
réunion de solidarité.

Il vous souviendra par ailleurs que
par ma lettre n° 3292/15.03/04.01/83 du 27/10/1983 adressée à
Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise,
j'invitais entre autres votre Département à me faire des observa-
tions sur la liste alors proposée avant la fin du mois de
novembre 1983 de façon à permettre la transmission d'une liste
définitive au Secrétariat Exécutif de l'ONUDI avant la fin de
l'année 1983 comme consigné dans le dit Protocole d'Accord.
Etant donné qu'à cette date aucune observation de votre part
ne m'avait été faite, j'ai décidé d'entériner cette liste sans
y apporter aucun amendement.

Enfin, le caractère limitatif des invi-
tations a été inspiré par le fait que, selon les habitudes de
ce genre de réunion, le nombre d'organisations représentées ne
doit pas dépasser le nombre de pays invités, ce qui permet
d'éviter du folklore qui ne peut conduire qu'à un échec.

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda WASHINGTON.

S/Couvert de Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères et de
la Coopération KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
NGIRIRA Mathieu.

[Signature]

/M.PH./M.A./

REPUBLIQUE RWANDAISE
Ministère de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
B.P.73 KIGALI.-

27-4-84 - 7 MARS 1984
Kigali, le.....
N°.....0264...../08/84/IND

A. Transmis

Date entrée: 14.3.84

N° Classement: 5268168

Objet: Guide Burundais
des Investissements

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n°620/16.03.A3/Coop
bilat du 17 Février 1984 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur
de vous demander de me fournir trois autres exemplaires de ce document.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

Copie pour information à:

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

NGIRIRA Mathieu.-

Le Secrétaire Général
NKUNYEBZE Boniface